

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3969

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon L'Herminier/Baratin - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3969**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon L'Herminier/Baratin - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le cours Emile Zola à Villeurbanne est une artère structurante traversant la ville sur un axe ouest-est de 4 kilomètres commençant cours Vitton et aboutissant rue Léon Blum au-delà du boulevard périphérique.

Le profil actuel du cours, malgré la présence du métro en souterrain, est très marqué par le trafic automobile. La circulation est d'environ 24 000 véhicules par jour. Une frontière nord-sud est ainsi créée par le flux automobile incessant et les traversées piétonnes sont difficiles. De nombreux dysfonctionnements ont ainsi été relevés :

- accidentologie importante, notamment vis-à-vis des piétons,
- environnement dégradé (qualité de l'air, bruit excessif, faiblesse de la végétation),
- accessibilité insuffisante.

Enfin, le cours Emile Zola est un itinéraire structurant au plan modes doux 2009-2020.

Il s'agit donc de transformer le cours Emile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable.

Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

a) - développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique) et sécuriser les déplacements de tous les usagers,
- requalifier l'espace public de part et d'autre du cours (trottoirs plus confortables, plantations, etc.),
- améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
- faciliter l'usage des modes doux (vélo, marche à pied), en créant notamment un itinéraire cyclable d'agglomération exemplaire.

b) - conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération :

- affirmer un axe urbain majeur, accompagner et relier les grands projets urbains d'agglomération Gratte-ciel nord et Carré de Soie,
- soutenir le développement de l'attractivité commerciale des quartiers,
- conforter les pôles de services publics.

Le principe majeur retenu pour transformer le cours Emile Zola consiste à redistribuer l'espace de la rue au profit des modes doux et principalement des cycles. Il est prévu :

- la requalification de façade à façade et la reprise des espaces contigus,
- la réalisation d'un aménagement cyclable,

- la réduction à 2x1 voie de circulation,
- la prise en compte de l'ensemble des usages et des modes de déplacements,
- l'incitation au report modal,
- l'évolution de la politique de stationnement.

Le périmètre du projet se porte sur la partie intra-périphérique (3,5 kilomètres). La partie au niveau du périphérique et au-delà ne peut, à court et moyen termes, faire l'objet d'orientations et de partis d'aménagement.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Emile Zola sera réalisé par tronçons opérationnels. Le 1er tronçon concerne les rues L'Herminier/Baratin.

Les autres tronçons correspondent aux rues Thiers/Kahn, Khan/L'Herminier et Baratin/Souvenir Français. L'ordre des tranches à venir n'est pas encore déterminé.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique : Garder le cap du développement économique - Réaliser des grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains (axe A 21).

Par délibération n° 2009-1015 du 2 novembre 2009, une individualisation partielle d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° OP09O2055 pour un montant de 250 000 €. Elle a permis, notamment, la réalisation des études préalables.

Par délibération n° 2010-1604 du 28 juin 2010, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° OP09O2055 pour un montant de 3 025 000 € pour les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (sur l'ensemble des tranches).

Par délibération n° 2010-1827 du 29 novembre 2010, le bilan de la concertation, le programme de l'opération et le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ont été approuvés.

Concomitamment, la consultation relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été lancée le 4 novembre 2010 et le marché a été attribué au groupement ILEX/Cap vert ingénierie/Ingérop/Speeg & Michel et associés par décision n° B-2011-2502 du Bureau du 4 juillet 2011.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Villeurbanne a été approuvée par délibération n° 2011-2278 du Conseil du 27 juin 2011 et par délibération communale n° 2011-0141 du 4 juillet 2011 pour permettre, notamment, l'intégration de la conception de l'éclairage public et des équipements du marché forain (la Ville conservant la maîtrise d'ouvrage de leur réalisation) et de la conception et de la réalisation des plantations dans le marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2011-2384 du 12 septembre 2011, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° OP09O2055 pour un montant de 855 000 € pour la maîtrise foncière et la réévaluation des coûts des prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Des recettes d'un montant de 181 400 € ont également été individualisées correspondant aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre relevant de la compétence de la Ville et définis dans la CMOU (sur l'ensemble des tranches).

Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique

L'article 6 de la CMOU prévoit qu'un avenant interviendra en cours d'opération pour chacun des tronçons opérationnels au terme des études d'avant-projet afin de préciser le programme et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle avec sa répartition entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville.

Les études du 1er tronçon opérationnel L'Herminier/Baratin étant à ce jour validées, il y a lieu d'établir l'avenant n° 1 à la CMOU relatif à ce tronçon.

Le programme d'aménagement de l'opération pour le tronçon L'Herminier/Baratin est confirmé et des précisions sont apportées sur les mesures d'accompagnement.

La répartition du coût du tronçon L'Herminier/Baratin serait la suivante :

La Communauté urbaine prendrait en charge la somme prévisionnelle de 17,011 M€ TTC correspondant aux dépenses suivantes :

- les études préalables,
- les frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage, dispositifs de communication et de concertation, procédures administratives, publicités, etc.),
- la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre relative au tronçon L'Herminier/Baratin,
- la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé,
- les travaux relevant de sa compétence, à savoir les aménagements de la voirie : rue, espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques, les plantations d'alignement, la signalisation lumineuse et tricolore, le mobilier urbain, le jalonnement, l'assainissement et la récupération des eaux pluviales, le jalonnement, etc.,
- la déviation ponctuelle du réseau d'eau potable,
- les travaux de génie civil (tranchées, fourreaux, câbles, regards) pour l'éclairage public et les équipements du marché forain de la place Balland,
- les travaux de plantations basses et les mobiliers associés,
- la maîtrise foncière,
- les révisions de prix.

La Ville prendrait en charge, dans le cadre de l'avenant n° 1, la somme prévisionnelle de 118 000 € TTC correspondant aux dépenses suivantes :

- la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre relative au tronçon L'Herminier/Baratin,
- les travaux des espaces extérieurs du Centre culturel et de la vie associative (CCVA) de domanialité Ville,
- les révisions de prix.

La Ville prendrait en charge directement, dans le cadre de la conservation partielle de sa maîtrise d'ouvrage, la somme prévisionnelle de 1,429 M€ TTC correspondant aux dépenses suivantes :

- la réalisation des travaux d'éclairage public (hors génie civil),
- les équipements du marché forain de la place Balland (hors génie civil),
- les révisions de prix ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour le tronçon L'Herminier/Baratin du projet de réaménagement du cours Emile Zola, avec la participation de la Ville estimée à 118 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 12 septembre 2011, pour un montant de 181 400 € sur l'opération n° OP09O2055.

4° - La somme à encaisser en 2013 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - compte 4582022 - fonction 01, répartis selon l'échéancier suivant :

- 44 500 € TTC en 2013,
- 73 500 € TTC en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.